

Conseil d'orientation des politiques de jeunesse

Commission de l'insertion des jeunes

20 octobre 2022

Sommaire

Ouverture	2
Retour sur le temps d'échanges avec des jeunes bénéficiaires du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) de la mission locale de Paris	2
Présentation des résultats du questionnaire adressé aux conseillers de Pôle emploi sur la mise en œuvre du CEJ	5
Lecture du projet de rapport du COJ sur le Contrat d'Engagement Jeune	8
Conclusion	26

La séance est ouverte à 14 heures.

Ouverture

Antoine DULIN

Bonjour à tous. Merci d'avoir accepté le changement de format de cette réunion en visioconférence, car la réunion en présentiel comptait très peu d'inscrits. Je vous rappelle donc bien nous aviser en amont de votre présence. Nous avons réduit le temps à 2 heures 30, sachant que notre programme sera exclusivement tourné vers le Contrat d'engagement jeunes. Dans un premier temps, je laisserai la parole à Jeanne qui nous fera un retour de la rencontre avec les jeunes des missions locales de Paris en contrat d'engagement Jeunes. Puis Naouel nous fera un retour sur l'enquête déployée auprès des conseillers de Pôle emploi sur la mise en œuvre du contrat d'engagement Jeunes. Nous avons reçu plus de 500 réponses, donc merci donc à elle pour ce travail et la traduction des différentes dynamiques traitées dans ce questionnaire.

Enfin, nous consacrerons un temps long à la lecture de notre rapport intermédiaire qui permettra de discuter des amendements en cours. Merci aux dizaines d'organisations de nous avoir fait parvenir leurs amendements en temps et en heure, ce qui nous a permis de les intégrer. L'objectif est d'avoir les propositions les plus pertinentes possibles pour le Gouvernement. Je dirai au préalable deux mots sur le comité des parties prenantes du Contrat d'engagement Jeunes, qui s'est réuni entre deux réunions. Cela a constitué l'occasion, pour le ministre, de dresser un bilan du CEJ.

En l'absence de demandes de prises de paroles ou d'ajouts à l'ordre du jour, vous propose de donner la parole à Jeanne pour nous faire un retour sur la dynamique de la rencontre avec les jeunes en CEJ.

Retour sur le temps d'échanges avec des jeunes bénéficiaires du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) de la mission locale de Paris

Jeanne PECHON

Avec les jeunes bénéficiaires du CEJ de la mission locale de Paris, que nous avons rencontrés la semaine dernière, nous avons eu pour objectif de recueillir le vécu de ces jeunes, leurs attentes et leurs contraintes ainsi que leurs retours sur l'accompagnement proposé et leur entrée dans le dispositif. Cette synthèse donnera matière à la rédaction du bilan d'étape.

Je participais à cette rencontre avec Naouel AMAR ainsi que des représentantes de l'Afpa, de la Direction Générale de Pôle emploi ainsi que de la Délégation Interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP). De plus, la responsable de la mission départementale du dispositif CEJ de la mission locale de Paris était présente, ainsi que huit jeunes femmes entrées dans le CEJ seulement quinze jours auparavant.

S'agissant de leur situation personnelle, l'ensemble de ces jeunes avait pour point commun un niveau d'études bac ou post-bac, donc niveau BTS ou licence. Une personne avait suivi cinq années d'études de médecine. Lors des échanges, la difficulté des années Covid a été mise en évidence ainsi que la nécessité pour ces jeunes de construire un projet professionnel viable. De ce fait, il existait un besoin d'accompagnement fort.

Il ressortait aussi un refus de réaliser des jobs alimentaires pour privilégier la construction d'un vrai projet professionnel. Certaines personnes avaient déjà des perspectives pour lesquelles elles avaient le besoin d'être accompagnées, tandis que d'autres manquaient de perspectives, d'où la nécessité d'être aidées à trouver leur voie. De plus, il a été observé que l'expérience demandée par les entreprises bloquait l'accès à l'emploi pour ces jeunes, ce qui les a conduits vers le CEJ. L'ensemble des jeunes ont exprimé leur souhait de trouver un métier et un emploi porteurs de sens en obtenant à ce titre une qualification, d'où la recherche d'une alternance avant tout.

S'agissant des conditions d'entrée vers le CEJ, tous les jeunes présents ont été dirigés vers le CEJ par le conseiller de la mission locale de Paris, sauf une personne qui ne connaissait pas le CEJ auparavant. Toutes ces personnes disposaient d'une allocation CEJ et n'ont pas rencontré de difficultés dans la présentation des pièces administratives. C'est leur conseiller qui avait vérifié la possibilité de bénéficier ou non de l'allocation.

Il faut en outre préciser que la spécificité de la mission locale de Paris a consisté dans la mise en place d'un portail CEJ directement sur internet avec un coffre-fort permettant de déposer les pièces nécessaires. Sur ce portail figurent également les heures réalisées par les jeunes. Il s'agit donc d'un portail interactif. De plus, à la mission locale de Paris, le démarrage du CEJ commence obligatoirement par des ateliers collectifs dénommés « clubs » et regroupant des jeunes en provenance des différentes missions locales de Paris. Il s'agissait de réaliser un maillage sur 15 jours avant le suivi individuel. En définitive, deux phases se distinguent pour ces jeunes : les clubs collectifs traitant de diverses thématiques en fonction de la situation du jeune. Par exemple, le travail porte sur la construction du projet professionnel en échangeant sur les compétences de chacun, ou encore pour ceux ayant déjà un projet professionnel défini, sur la structuration de ce projet au travers des échanges.

La représentante de la mission locale a indiqué que les jeunes étaient réellement demandeurs de ces ateliers collectifs, probablement à la suite des années Covid et des différents confinements qui ont beaucoup pesé sur la jeunesse (sur leur quotidien et leurs perspectives). L'atelier remportant le plus de succès est celui consacré au débat d'actualité. Il ne concerne pas le projet professionnel mais présente le mérite, pour les jeunes, de pouvoir échanger.

Après cette phase 1 d'une durée de quinze jours, la phase 2 est marquée par les prises de rendez-vous avec les conseillers, en lien avec le portail évoqué précédemment.

On observe, parmi les jeunes bénéficiaires du CEJ, trois types de parcours :

- ceux qui recherchent un emploi rapidement : le travail porte alors sur la lettre de motivation, le cv et la préparation de l'entretien, pour un CEJ court ;
- ceux qui sont en recherche d'une phase qualifiante : l'objectif est de travailler sur l'orientation et la formation en cofinancement avec Pôle emploi ;
- ceux, plus perdus, qui n'ont pas d'idée sur ce qu'ils veulent faire et manquent de perspectives : le travail porte sur l'orientation et les passerelles pour un suivi plus étroit.

Avant de conclure, il est important de mettre en évidence deux éléments. Le premier concerne les contraintes horaires. La quasi-majorité des jeunes femmes présentes n'ont pas exprimé de difficultés à remplir les 15 heures de la semaine, hormis une ou deux. Cependant, la représentante de la mission locale de Paris a indiqué que ce total d'heures était contraignant pour les jeunes se trouvant déjà en rupture : les jeunes femmes présentes avaient déjà un baccalauréat ou un niveau d'études supérieur, le problème se pose surtout pour les jeunes davantage en rupture. De ce fait, un accompagnement spécifique est proposé à ces jeunes en rupture afin de les mobiliser autour d'activités leur permettant de réaliser davantage d'heures.

Enfin, il a été observé, dans la totalité des témoignages, que l'allocation ne permettait pas de subvenir aux besoins des jeunes. Certaines d'entre elles s'interrogent donc sur le fait d'avoir un emploi alimentaire en plus du CEJ, ce qui apparaît complexe en l'absence de possibilité de cumuler les ressources. Le bénéfice de l'allocation risque donc d'être perdu en cas de dépassement de la somme de 800 euros. En tout état de cause, il est difficile de

trouver un job alimentaire complétant l'allocation CEJ à hauteur de 300 euros, ce qui ne permet pas à ces jeunes de gagner en autonomie.

En conclusion, nous avons rencontré des jeunes femmes n'ayant fait leur entrée que très récemment dans le dispositif. Elles n'en étaient donc qu'à la phase des ateliers collectifs évoqués précédemment, et ont évoqué leurs attentes et leurs craintes. Nous n'avons donc pu entendre de témoignages de jeunes déjà présents dans le dispositif CEJ depuis 2-3 mois. Il pourrait donc être intéressant, pour la suite, de recueillir ce type de retours d'expérience, notamment autour de l'accompagnement individuel.

J'ai tenté d'être très synthétique car les échanges ont été nombreux. C'était pour vous faire part des grandes lignes concernant nos échanges. Seuls huit jeunes ayant rejoint le dispositif depuis quinze jours étaient présents à la réunion. Nous pourrions opportunément organiser d'autres échanges.

Marion TANNIOU – France urbaine

Je trouve intéressante la remarque d'être coincé entre deux systèmes au moment de l'entrée dans le CEJ, à savoir ce système d'accompagnement dans le cadre du CEJ et parallèlement, comment on vit quand on perçoit le CEJ. Ceci rejoint l'amendement que j'ai proposé dans le cadre du rapport CEJ, et qui sera analysé tout à l'heure.

Il apparaît important d'analyser, dans le cadre de l'évaluation du CEJ, la situation vécue par les personnes et notamment l'enjeu de lutte contre la pauvreté, parce que le prisme du CEJ est la lutte contre la pauvreté par l'accès à l'emploi. Il sera également important, si les situations se multiplient, de remettre en avant la question de la sécurité financière et de la sécurisation des parcours sans contrepartie, dans le cadre d'une perspective de revenu universel, qui ont déjà été analysés dans le cadre du COJ. Nous avons proposé cette expérimentation et nous nous interrogeons sur l'opportunité de la remettre en avant. Nous constatons en effet que dans le rapport, figurent des interrogations sur le moyen d'adosser au CEJ un système de logement, d'accès à la santé et progressivement toutes les briques attachées à la personne. Par conséquent, nous sommes presque conduits à reconstruire le dispositif qui était initialement imaginé dans le cadre d'autres instances.

Jeanne PECHON

En effet, il pourrait être intéressant d'analyser plus avant la réalité des jeunes bénéficiaires du CEJ au-delà de la question de l'accompagnement. Il faudrait réfléchir au moyen d'intégrer ces échanges au rapport. Je pense que dans tous les cas, il pourrait être intéressant de travailler sur un retour d'expérience des jeunes relativement à leur qualité de vie avec l'allocation.

Antoine DULIN

Tout à fait. Cela pourra aussi rejoindre le travail d'évaluation qui va être lancé par la Dares, et également le travail que nous poursuivrons dans le cadre du deuxième rapport prévu au printemps. En effet, au regard du délai, nous aurons du mal à qualifier ces sujets-là dans le cadre du premier rapport. Merci beaucoup à Jeanne pour ce retour, et merci à toute l'équipe de s'être déplacée. Merci aussi à la mission locale de Paris. Pour la suite, - je m'adresse à Pôle emploi et aux missions locales - il sera en effet intéressant d'avoir un questionnaire un peu plus ciblé vis-à-vis des jeunes pour le prochain rapport. Nous pourrions y travailler, si vous en êtes d'accord, dans le courant de l'hiver, pour avoir quelque chose à diffuser. S'il n'y a pas d'autres questions sur ce temps d'échanges, je vous propose de laisser la parole à Naouel pour présenter le travail de compilation des réponses au questionnaire adressé aux équipes de Pôle emploi.

Présentation des résultats du questionnaire adressé aux conseillers de Pôle emploi sur la mise en œuvre du CEJ

Antoine DULIN

Je remercie une nouvelle fois Pôle emploi d'avoir joué le jeu et diffusé le questionnaire dans les équipes. Cela enrichit vraiment le travail. Merci à Naouel d'avoir compilé les réponses (cf. support de présentation).

Naouel AMAR

519 conseillers ont répondu au questionnaire que nous avons co-construit avec Pôle emploi.

▪ Objectifs du CEJ

La première question était de savoir si les trois piliers répondaient à l'objectif du CEJ, à savoir : « est-ce que l'offre de service garantie par le CEJ permet au demandeur d'emploi de suivre un parcours dynamique sans rupture, pensé au plus près de ses besoins ? » :

- « L'application CEJ dédiée aux échanges entre le jeune et son conseiller » : deux tiers des conseillers répondent que l'application répond bien à l'objectif du CEJ et permet d'avoir un parcours dynamique sans rupture.
- « L'allocation sous réserve d'éligibilité financière » : plus de la moitié des conseillers considèrent qu'elle permet aux jeunes d'avoir un parcours dynamique sans rupture.
- En revanche, les réponses sont plus mitigées pour « le programme d'activités très intensif (15 à 20 heures hebdomadaire) ». Nous y reviendrons plus tard.

▪ Information et conditions d'accès au CEJ

43% des répondants considèrent que l'information est plutôt suffisante sur les conditions d'accès pour les jeunes. Seulement 22% confirment que l'information est suffisante.

De même pour les démarches d'accès au CEJ, 42% les considèrent assez simples.

A la question fermée « *Pour quelle raison les démarches d'accès au CEJ ne sont pas si simples ?* », 8% répondent que le délai d'intégration est trop long et 45% des répondants constatent un manque de compréhension des démarches. Nous y reviendrons plus tard, mais nous avons entendu cela à la mission locale de Paris à l'occasion des échanges : les jeunes n'ont pas connaissance du CEJ et ne comprennent pas ce qu'il faut faire.

A cette question, nous avons laissé un champ libre pour les réponses sur les éléments de blocage pour l'accès au CEJ. Les réponses ont été, par ordre décroissant : la lourdeur administrative et procédurale, le blocage administratif pour les jeunes, le manque de communication et d'information, l'intensité hebdomadaire, l'absentéisme et la volatilité des jeunes, la concurrence Pôle emploi / missions locales. Les réponses complémentaires ont mentionné les ruptures familiales fréquentes, les problèmes psychologiques, le planning contraignant, et la difficulté à respecter les 15-20H.

▪ Offre de services des partenaires de services de Pôle emploi

92% des conseillers connaissent l'offre de services partenaires. En revanche, la mobilisation de cette offre chute de 20 points : 72% des conseillers indiquent ne pas être en mesure de mobiliser facilement cette offre de services.

▪ Plus-value apportée par l'accompagnement du CEJ

Sur une échelle de 1 à 4 (4 étant le maximum), 48% des conseillers évaluent la plus-value du CEJ au niveau 3 et 32% au niveau 4.

- Les clés du succès du CEJ

Le CEJ est une réussite en cas d'implication du jeune (pour 67% des conseillers). L'application CEJ est aussi plébiscitée ici par 59% de conseillers. L'entretien hebdomadaire est cité comme un point positif par 52% des conseillers, mais nous verrons ultérieurement que cet entretien est considéré comme très lourd par une grande partie des conseillers. Les conseillers citent également l'allocation CEJ comme une réussite.

- Les bonnes pratiques

Parmi les réponses libres apportées par 214 conseillers, 85 réponses citent le lien personnalisé avec le jeune, 35 évoquent l'organisation d'ateliers, 32 le collectif de jeunes. Une autre bonne pratique exprimée par les conseillers est la collaboration collective au sein de Pôle emploi : les conseillers CEJ mobilisent beaucoup le service Entreprises et les psychologues du travail.

- Les freins rencontrés lors de l'accompagnement

Il s'agissait ici d'une question fermée. Pour plus de trois quart des conseillers de Pôle emploi, l'absentéisme et le manque d'implication des jeunes représentent un véritable problème. De même, les contraintes personnelles des jeunes freinent l'accompagnement CEJ (pour 63% des conseillers) ainsi que l'indisponibilité en raison des petits boulots (pour 38% des conseillers).

A la question ouverte sur les autres problématiques rencontrées dans le cadre de l'accompagnement, les conseillers ont cité, pour une grande part d'entre eux, les 15-20 heures hebdomadaires, puis l'administratif, les outils et l'allocation. Dans des proportions moindres, ont été citées d'autres problématiques (cf. support de présentation).

- Zoom sur l'intensité hebdomadaire (selon les verbatim des conseillers)

L'intensité est inadaptée à des publics en difficulté et à certains profils (incompatibilité de certains niveaux de diplômes avec le collectif). L'intensité freine l'adhésion au CEJ. Elle est perçue comme du contrôle par les jeunes et certains conseillers. Elle apparaît néfaste au climat de confiance.

Les répondants estiment en outre que l'intensité n'est pas révélatrice de l'implication des jeunes, et qu'il est difficile de maintenir cette intensité sur la durée.

De plus, lorsque l'offre de service a été entièrement mobilisée ou lorsqu'un jeune doit intégrer une formation ou un emploi prochainement, il n'existe plus de nécessité de maintenir cet accompagnement intensif.

Les conseillers citent également la difficulté de maintenir l'entretien hebdomadaire, la difficulté d'obtenir des retours des jeunes sur les activités malgré l'implication CEJ, la gestion complexe et chronophage de l'accompagnement, les limites dans la justification administrative (saisies erronées).

Parmi les préconisations, les conseillers suggèrent d'instaurer une souplesse au démarrage, voire plus de souplesse tout au long du parcours, de lisser les activités sur le mois et de privilégier l'aspect qualitatif des actions plutôt qu'une comptabilisation des heures.

- Focus sur l'administratif (selon les verbatim des conseillers)

Les conseillers citent une lourdeur imposante, une redondance de saisies au détriment de l'accompagnement des jeunes : certains conseillers CEJ expriment qu'au lieu de faire du qualitatif, ils se trouvent davantage à compter les heures. L'administratif impacte le métier des conseillers et est aussi problématique pour les jeunes.

Parmi les préconisations, apparaît le besoin de simplification administrative à la fois pour le conseiller et le jeune demandeur d'emploi. Des conseillers suggèrent également de valoriser les échanges sur la messagerie CEJ et de les quantifier dans leur charge de travail.

- Zoom sur les outils (selon les verbatim des conseillers)

Les conseillers évoquent une multiplicité et une abondance d'outils. Ils parlent également d'inadaptation, d'inutilité, de complexité, et parfois même d'absence de compatibilité entre les outils. Les trois outils très majoritairement cités, et pour lesquels des observations ont été formulées, sont l'application CEJ, l'outil gestion de parcours et l'outil journal de recherches.

- Zoom sur l'allocation CEJ (selon les verbatim des conseillers)

La complexité du dossier « ACEJ » est pointée. Les problématiques relatives à l'avis d'imposition sont mentionnées. Sont également cités des effets d'opportunisme : certains conseillers ont signalé que des jeunes se sont inscrits en juillet-août alors qu'ils savaient qu'ils allaient reprendre des études à la rentrée scolaire/universitaire, donc ils se seraient inscrits en CEJ pour profiter de l'allocation pendant l'été.

En conclusion, nous avons reçu un nombre très élevé de réponses et énormément de verbatim de la part des conseillers Pôle emploi, que nous remercions vivement pour leur collaboration.

Antoine DULIN

Merci Naouel pour cette synthèse très claire.

Une question du chat demande de préciser dans quelle mesure ce public est un nouveau public pour Pôle emploi. Sans répondre à la place de Pôle emploi, j'indiquerai qu'un certain nombre de publics bénéficiaient déjà de l'accompagnement intensif Jeunes. Peut-être un nouveau public a-t-il également rejoint le dispositif. Du côté de Pôle emploi, avez-vous procédé à une analyse du nombre de nouveaux jeunes qui n'auraient pas été connus par Pôle emploi précédemment ?

Virginie MET – Pôle emploi

Je n'ai pas les éléments à ce jour.

Antoine DULIN

La présentation sera adressée à Pôle emploi, qui pourra la diffuser dans ses réseaux. Nous avons fait la même proposition à l'UNML et considérerons que le travail pourra être fait dans le cadre du deuxième rapport. Je précise que l'enquête a été diffusée à Pôle emploi à la mi-septembre, donc après le « rush » de la mise en place du CEJ.

Lecture du projet de rapport du COJ sur le Contrat d'Engagement Jeune

Antoine DULIN

Je remercie Naouel d'avoir animé un certain nombre de groupes de travail. Les amendements ont été adressés parfois au fil de l'eau, parfois pas du tout. Il est donc difficile d'imaginer les avis des uns et des autres lorsqu'ils prennent la parole dans les groupes de travail, de sorte que Naouel a synthétisé ces éléments. Je salue enfin Lila, qui est stagiaire auprès de Naouel et travaille sur le COJ. Elle apportera aussi une contribution dans le cadre des travaux de France Travail, que nous vous partagerons sans nécessairement ouvrir une dynamique d'amendements.

Si les uns et les autres ont déjà fait des contributions sur France Travail, n'hésitez pas à les adresser au secrétariat du COJ pour enrichir notre propre contribution.

Concernant le Contrat d'engagement Jeunes, nous remettrons officiellement le document au ministre en novembre. Nous sommes en train d'arrêter une date de remise officielle avec son cabinet. Nous nous situons dans le cadre d'un premier rapport d'étape. Le ministre a réuni le comité des parties prenantes du CEJ pour la première fois il y a trois semaines, ce qui a été l'occasion pour Pôle emploi, les missions locales et la DGEFP de dresser un bilan plutôt positif de la mise en œuvre du CEJ. En effet, 170 000 jeunes sont déjà entrés dans le CEJ. Lors des discussions, les problématiques de la mise en place du CEJ ont déjà pu être évoquées, notamment l'intensité de l'accompagnement pour les jeunes en rupture, la gouvernance territoriale, les enjeux d'accès au logement, à la santé... Le rapport du COJ sera aussi attendu sur ces volets.

Nous avons élaboré un certain nombre de propositions de différents ordres, retranscrites en vert dans le document que nous vous avons communiqué. Il s'agit de préconisations sur l'évaluation portée par la Dares et sur des champs à travailler à l'occasion de l'évaluation.

D'autres propositions engagent des tempos différents. Nous souhaitons donc, avec Naouel, une fois que le texte sera arrêté, de mettre en place une classification entre court, moyen et long terme pour faire avancer le CEJ.

Je remercie tous les contributeurs d'avoir pris le temps de nous adresser leurs propositions : la délégation interministérielle à prévention et à la lutte contre la pauvreté, la DJEPVA, le mouvement associatif et Unis-Cité, l'Afpa, l'UNCLLAJ, l'UNHAJ, l'APF France Handicap, la CNAPE et moi-même. Nous avons reçu ce midi la contribution du Département du Nord. A ces contributions, s'ajoutent celles que nous avons recueillies lors des groupes de travail : la DGEFP, la DPJJ, France Urbaine, le Département du Nord, les Apprentis d'Auteuil, l'ANDML, la Fédération des acteurs de la solidarité, Pôle emploi, le réseau des Ecoles de la Deuxième Chance, la CFDT et FO.

Nous pouvons donc affirmer que ce travail a été très collaboratif. J'espère que nous pourrions en être fiers collectivement, pour le partager largement une fois achevé.

Pour l'organisation des travaux de cet après-midi, nous n'avons relevé aucun amendement complexe ou posant des difficultés. Nous balaierons donc ces différents amendements, puis Naouel, Lila, Jeanne et moi-même procéderons à un travail d'intégration des dernières discussions de ce jour. Si vous souhaitez nous adresser de nouveaux amendements ou préciser des points, le dernier délai est fixé à demain soir au plus tard afin de permettre à l'équipe du COJ de stabiliser le texte. Nous procéderons ensuite à un temps de validation par voie électronique en novembre. Il ne s'agit que d'un rapport intermédiaire, mais il est nécessaire que les principaux enjeux y figurent de façon lisible pour les différents acteurs qui mettent en œuvre le contrat d'engagement jeune.

Avant d'évoquer le détail du texte, je propose que vous réagissiez sur votre sentiment global.

Noëlle PIRONI - APF

Ma lecture a porté essentiellement sur les jeunes en situation de handicap. J'ai noté un flou sur la reconnaissance des travailleurs handicapés permettant d'accéder au CEJ. Je proposerai donc un amendement pour la fin de la journée, après avoir recueilli des précisions d'experts. Je souhaite rédiger quelques lignes pour lever ce flou et demander peut-être un soutien du COJ pour ces jeunes en situation de handicap.

Antoine DULIN

Compte sur nous pour porter ce sujet.

Marie BRETONNIERE - CFDT

A quelle date disposerons-nous du document finalisé avant de donner notre avis ? Par ailleurs, j'avais formulé la préconisation de regrouper les propositions par thématiques pour disposer d'un document plus lisible. Par exemple, nous pourrions regrouper nos propositions en cinq gros titres. Où en sommes-nous sur cette proposition ?

Antoine DULIN

Merci pour ces deux questions. Il m'importe que chacun se retrouve dans ce document. Nous vous enverrons donc le texte définitif d'ici demain soir afin que vous puissiez encore y apporter quelques propositions d'amendements si vous estimez qu'il manque encore des éléments importants. Je souhaite que le document puisse être adopté à la plus grande majorité entre nous, mais je n'ai pas senti dans les échanges de difficultés à cet égard. Le temps de lecture du document final n'a toujours pas fait l'objet d'une date avec le cabinet du ministre, mais nous vous donnerons le temps de le lire pour vous positionner.

Sur ta deuxième question, nous avons bien pris en compte ta remarque très pertinente. Je propose donc qu'au début ou à la fin du document, nous rangions nos propositions par ordre au début du document. Certaines concernent plutôt la dimension évaluative et la Dares, d'autres sont plutôt structurelles telles que le montant de l'allocation, la durée limitée du dispositif, le passage d'une logique de dispositif à une logique de parcours. Nous voyons qu'il s'agit d'éléments structurants sur lesquels le COJ se positionne depuis longtemps. Nous ne pourrions donc pas les modifier du jour au lendemain dans le cadre d'un changement du CEJ. Par conséquent, je suggère que nous classions nos propositions en « court terme » (par exemple sur la compréhension des pièces justificatives à fournir pour prétendre au CEJ) qu'on peut mettre en œuvre assez facilement et opératoirement et en « moyen terme » et « long terme ».

Cela vous convient-il ? Sachant qu'on peut réduire le nombre de propositions mais c'est toujours délicat : l'idée était donc de classer par ordre de priorité.

Ceux qui n'ont pas eu le temps de rédiger des amendements ainsi que ceux qui l'ont fait, quels sont vos retours sur l'économie générale du texte ?

Tommy VEYRAT – UNCLLAJ

Je n'ai malheureusement pas pu participer aux ateliers, donc j'ai rattrapé à la lecture du texte cette semaine. On partage la majorité des propositions sur le CEJ en général et sur le logement. Je n'ai pas d'opposition à l'économie générale du document, qui correspond bien à la ligne du COJ, alliant un côté un peu politique et un côté un peu technique.

Marie TRELLU-KANE – Unis-Cité

Je félicite le travail hallucinant accompli. Je partage la remarque précédente sur le fait que le document allie à la fois une vision « Politique » et plusieurs recommandations techniques dont certaines, on le sent bien, ne seront jamais acceptées, mais il est important de les formuler. Je remercie aussi l'écoute et l'intégration intelligente des retours de tous.

Ugo DOUARD – Afpa

Je me joins à ces remerciements pour ce travail collectif de qualité : on s'est écouté, il y a eu des propositions de fond intéressantes, et il y a en effet un bon équilibre entre dimension politique et recommandations techniques. C'est globalement un travail intéressant.

Naouel AMAR

Merci à vous tous pour vos contributions. N'hésitez pas s'il faut modifier encore des choses. C'est collectivement que nous travaillons en effet en bonne intelligence. J'invite aussi la DGEFP, présente parmi nous, à nous faire part de ses retours si toutefois il y avait de mauvaises interprétations de textes ou de constats sur la mise en œuvre du CEJ.

Antoine DULIN

Tout à fait, y compris la DIHAL. Je vois la présence de plusieurs administrations. C'est le moment de pouvoir rectifier des points, notamment sur des choses mises en place et pas connues afin que le document puisse servir à tout le monde. Il est important que Naouel ait reçu d'ici demain 18 heures vos dernières demandes de modifications.

Nous pouvons à présent procéder à la lecture du document.

Dans la première partie, j'ai remplacé « à *marche forcée* » par « à *grande vitesse* » pour adoucir notre expression.

Les premiers chiffres reflètent une réelle attente. Je m'adresse à la DGEFP et aux opérateurs, avons-nous des chiffres à mi-octobre pour rendre le document mis à jour s'il paraît en novembre ?

Emilie QUAIX - DGEFP

Nous vous communiquerons les derniers chiffres d'ici demain soir.

Antoine DULIN

Merci beaucoup. Nous tenons à disposer des tous derniers chiffres.

Virginie MET- Pôle emploi

Quels sont les chiffres attendus de la part de Pôle emploi ?

Antoine DULIN

Nous prendrons ceux compilés par la DGEFP.

Les premières propositions mentionnées en vert sont du domaine de l'évaluation.

Sur le volet « Jeunes en rupture », j'ai une demande. Il serait intéressant de disposer des derniers chiffres par région concernant la mise en œuvre de l'AAP Jeunes en rupture.

Par ailleurs, une question nous a paru peu claire : l'allocation versée aux jeunes qui entrent par le biais de l'accompagnement du CEJ « Jeunes en rupture ». J'ai deux interprétations :

- La première serait qu'à partir du moment où il y a un accompagnement dans le cadre du CEJ Jeunes en rupture, les intéressés seront identifiés à la mission locale - c'est le cas la plupart du temps - ou à Pôle emploi. De ce fait, une allocation sera versée même si le jeune n'entre pas immédiatement dans un accompagnement intensif de 15 à 20 heures.
- Une seconde interprétation porte à considérer qu'il y aura un sas à l'entrée et que l'allocation sera versée uniquement lors de l'entrée dans le CEJ avec accompagnement de 15 à 20 heures.

Par conséquent, je suis preneur des précisions de la DGEFP.



Emilie QUAIX – DGEFP

Effectivement, le CEJ « Jeunes en rupture » est actionné uniquement via les missions locales. L'allocation est versée lorsque le CEJ est signé. De ce fait, la phase amont de repérage et de remobilisation n'est pas couverte par l'allocation CEJ.

Antoine DULIN

C'est donc la deuxième interprétation. Il est très important de mentionner ce point, qui pourrait faire partie des évolutions que nous serions susceptibles de proposer.

Par ailleurs, disposez-vous des derniers indicateurs concernant le déploiement du CEJ « Jeunes en rupture » ?

Emilie QUAIX – DGEFP

A ce jour, nous avons reçu le retour stabilisé de 8 régions qui nous ont fait part de 110 projets retenus, dont la majorité avec le volet accompagnement et le volet Logement-Immobilier. Au sein de la DGEFP, nous procéderons à un point actualisé en fin de semaine sur les retours des régions qui nous manquent. Nous vous communiquerons donc les éléments.

Antoine DULIN

Très volontiers. Merci beaucoup.

Naouel AMAR

Sur l'appel à projet CEJ Service Civique, nous avons reçu une demande d'intégration que nous avons prise en compte.

Nous avons également reçu la proposition de présenter la nature de l'appel à projets CEJ-Service Civique. Nous souhaitons donc savoir si la DJEPVA accepte que nous présentions cet appel à projets à ce stade du texte. D'après ce que je comprends, les porteurs de projets retenus dans l'appel à projets CEJ Service Civique n'ont pas été retenus dans les appels à projets CEJ « Jeunes en rupture ».

Marie TRELLU-KANE - Unis-Cité

Il s'agit de ceux qui souhaitent participer à des consortiums sans être *leads*. Dans la mesure où certains acteurs, dont Unis-Cités, qui accueillent des jeunes en service civique se trouvent aussi accueillir des jeunes très éloignés, parfois hors des radars de Pôle emploi, ces acteurs avaient été contactés par des structures *leads* sur les consortiums CEJ Jeunes en rupture. Il leur a alors été demandé, si j'ai bien compris, de sortir du consortium au motif qu'ils avaient déjà été soutenus dans le cadre d'un autre appel à projets, ayant pour but de stimuler l'accueil de ces jeunes en donnant du financement pour un accompagnement pendant le service civique. C'est peut-être trop technique.

Antoine DULIN

La DGEFP confirme-t-elle qu'il s'agit de pratiques de territoires ? Nous savons que vous ne pouvez pas tout vérifier. Y a-t-il eu un phénomène d'éviction ?

Emilie QUAIX – DGEFP

Nous n'avons pas donné de consignes en ce sens.

Antoine DULIN

Nous notons par conséquent qu'il s'agit de phénomènes d'éviction.

Elisabeth LAVERNE - DJEPVA

Je n'ai pas la visibilité sur la place des acteurs dans les consortiums à l'échelle régionale. Nous pourrions donc être attentifs à cela, sachant que nous avons entendu valoriser cette mesure d'intégration du service civique dans le cadre du CEJ et apporter en 2022 le soutien DJEPVA-DGEFP dans les appels à projets nationaux ou régionaux. C'est à l'échelle régionale que nous allons entrer dans les mesures quelque peu techniques car nous avons une visibilité sur les appels à projets nationaux, mais pas sur les appels à projets régionaux. Peut-être les risques de doubles financements et de doublons d'activités sont-ils présents, ce qui nécessite d'être étudié.

Pour rester très généralistes, nous avons entendu valoriser l'initiative conjointe Service civique-CEJ et les crédits adossés à cette action.

Antoine DULIN

Je vous laisserai voir avec Naouel comment insérer un lien pour retrouver ces informations.

Naouel AMAR

Ensuite, il y avait aussi un commentaire sur l'appel à projets des jeunes en rupture, mais peut-être une proposition s'impose-t-elle.

« Les acteurs associatifs mobilisés sur le volet Logement ont également souligné le caractère limitant du règlement financier de cet appel à projets-Jeunes en rupture, ne permettant le financement que de l'accompagnement et excluant d'office la possibilité de financer des places de logement et d'hébergement. Le CEJ-JR s'adressant à un public sans ressources et peinant déjà à accéder à un secteur de l'hébergement d'urgence ou de logement d'insertion déjà particulièrement saturés, ce choix apparaît dommageable. »

Antoine DULIN

Je propose de laisser ce commentaire tel quel et de réaborder le sujet au titre des propositions concernant le logement, pour intégrer cette question dans les futurs appels à projets concernant les jeunes en rupture.

Naouel AMAR

Nous avons, par ailleurs, ajouté qu'il fallait encourager la constitution de consortiums d'acteurs et garantir l'ouverture des appels à projets aux collectivités et à leurs groupements. En l'état, je crois que la loi ne le permet pas. C'est une proposition qui nous a été apportée.

Antoine DULIN

La DGEFP confirme-t-elle que les collectivités ne peuvent pas participer en tant que telles ? Est-ce une question de loi ou de principe qui n'a pas été fixé dès le départ ?

Emilie QUAIX - DGEFP

C'est une question de loi car les collectivités ne sont pas incluses dans le champ des personnes pouvant porter un CEJ. C'est l'article 51-31-6 définissant le CEJ, qui évoque seulement les organismes publics ou privés. Les collectivités n'étant pas des organismes publics ou privés, elles ne sont pas en l'état de porter un CEJ.

Antoine DULIN

En revanche, on peut imaginer qu'un GIP constitué de collectivités et d'autres acteurs pourrait porter un CEJ car il s'agit d'un organisme public. C'est bien cela ?

Emilie QUAIX - DGEFP

Tout à fait.

Antoine DULIN

Nous pourrions donc émettre des propositions d'évolution dans le cadre des futurs appels à projets Jeunes et rédiger une note sur les raisons pour lesquelles la question des collectivités est évoquée dans ce cadre.

Par ailleurs, sur le financement de l'évaluation, l'AAP Jeunes en rupture comporte une obligation d'évaluation dans le cadre du marché passé avec la DARES. Par conséquent, est-ce qu'il appartiendra à cette dernière de choisir l'accompagnement Jeunes en rupture qu'elle souhaite évaluer, ou au contraire le principe a été posé d'évaluer chaque proposition ?

Je souhaiterais en outre que la DGEFP précise si le marché national est toujours d'actualité. Si oui, a-t-il été lancé et avec quelle coordination avec les appels régionaux, notamment sur la dynamique territoriale qui pourrait être lancée ?

Emilie QUAIX - DGEFP

Concernant l'évaluation de l'AAP par la DARES, je n'ai pas l'information. Je vais me renseigner. Concernant le marché, la proposition était celle de la précédente ministre du Travail. L'actuel ministre du travail est en train d'y réfléchir. Le marché n'est peut-être plus le vecteur le plus approprié, de sorte qu'il conviendra d'en trouver un autre le cas échéant.

Antoine DULIN

Par conséquent, nous pourrions émettre une recommandation sur le sujet. L'idée du marché national consistait à faire intervenir des acteurs nationaux dès lors que des manques seraient constatés pour les AAP-Jeunes en rupture régionales. Est-ce toujours l'objectif ?

Emilie QUAIX - DGEFP

La question a été réouverte intégralement. Effectivement, nous avons évoqué cette idée de couvrir les zones blanches par un marché, mais aujourd'hui je ne peux pas vous dire la décision qui sera prise car toutes les questions sont posées.

Antoine DULIN

Il pourrait être intéressant que nous formulions notre propre recommandation sur le marché national.

Tommy VEYRAT - UNCLLAJ

Il n'y a pas eu de communication sur ce marché qui est sorti en catimini avant même les appels à projets nationaux. S'il est remis en cause, tant mieux car nous n'avons même pas commencé à travailler sur les projets dans les territoires.

Naouel AMAR

Ce marché national ne serait-il pas du ressort de la délégation interministérielle à la lutte contre la pauvreté ?

Antoine DULIN

Non.

Naouel AMAR

Nous modifierons donc cette partie du texte.

Nous avons ensuite illustré la problématique des étudiants. Une correction a été apportée sur les lycéens majeurs.

Annie-Claire DUFOUR – Département du Nord

Concernant les lycéens majeurs, je n'ai pas vu de proposition dans le rapport. Il existe certes des interrogations concernant les lycéens en fin de scolarité qui souhaitent s'intégrer rapidement sur le marché du travail, ce qui pourrait faire l'objet d'une proposition. Ces jeunes étant lycéens, donc probablement en train de passer un bac ou un BEP, l'accompagnement dont ils bénéficieront devra être allégé pour être compatible avec le passage de leurs examens. Je propose donc que ces jeunes soient éligibles au CEJ pour qu'ils bénéficient d'un accompagnement pour s'intégrer très rapidement sur le marché du travail après l'obtention de leur diplôme. Il s'agit de leur éviter de se retrouver pendant trois ou six mois sans emploi après l'obtention de leur diplôme, en leur facilitant la recherche d'emploi, en amont de l'obtention de leur diplôme, dans une logique d'anticipation de la recherche d'emploi.

Antoine DULIN

Il s'agit donc d'une proposition à moyen terme concernant les nouveaux publics à rajouter. Il existe plusieurs publics, de sorte qu'il est nécessaire de travailler sur les nouveaux publics et leur intégration dans l'accès au CEJ. Madame Dufour, il serait pertinent que vous nous communiquiez quelques exemples par mail.

Annie-Claire DUFOUR – Département du Nord

Je le ferai pour demain. Dans le Nord, nous sommes particulièrement concernés par les jeunes en rupture ou sans soutien familial.

Naouel AMAR

Nous avons intégré les amendements formulés pour les jeunes en zone rurale et péri-urbaine. Il n'y a pas de commentaire particulier sur cette partie de texte.

Sur la simplification des conditions administratives, un éclairage s'impose car ce sujet apparaît à deux niveaux : il apparaît à ce niveau et plus loin dans le rapport au niveau de l'allocation. Selon nous, il était important de l'évoquer ici dans la partie « accessibilité ».

Nous saluons les efforts accomplis en matière de simplification des pièces administratives. Le CEJ est plus souple que la Garantie jeunes : même si elles n'étaient pas représentatives de l'ensemble des jeunes bénéficiaires du CEJ, toutes les jeunes filles qui ont témoigné à la mission locale de Paris n'avaient rencontré aucune difficulté pour présenter les pièces administratives.

Par contre, une défaillance de communication sur la nature des pièces exigées a été mise en évidence. Par exemple, certains territoires demandent des justificatifs de domicile alors que ce document n'est pas demandé par le ministère du travail. Il apparaît une nécessité de clarifier cela auprès des opérateurs, auprès des partenaires – on le verra plus loin sur la question de cumul des ressources - et auprès des jeunes qui ne connaissent pas les pièces qu'ils doivent présenter. Cela est également nécessaire pour éviter toute situation de remboursement lorsqu'on ne peut pas justifier à temps... Le ministère du travail accorde en effet une souplesse avec la possibilité de présenter un avis d'imposition dans les trois mois, mais après ce délai, il y a un risque de remboursement.

Antoine DULIN

Est-il possible à la DGEFP de rappeler dans le rapport du COJ les pièces nécessaires pour l'entrée au CEJ ?

Emilie QUAIX - DGEFP

Ce sont les pièces inscrites dans la circulaire. Nous nous en tenons à cela.

Naouel AMAR

La proposition sur la communication ne faisait pas l'unanimité. La conservons-nous ?

Antoine DULIN

Nous pouvons la laisser.

Naouel AMAR

Les résultats du questionnaire adressé aux conseillers de Pôle emploi font ressortir que les jeunes n'ont pas l'information sur l'existence du CEJ. Les conseillers de Pôle emploi indiquent être contraints de faire la démarche de présenter le CEJ. Les jeunes ont reçu l'information en mars lors de la communication gouvernementale auprès des opérateurs, mais ensuite cette information s'est perdue. Les jeunes femmes bénéficiaires du CEJ rencontrées à la mission locale de Paris nous ont dit « on a découvert le CEJ en nous rendant à la mission locale ».

Antoine DULIN

Il s'agit donc d'une communication à deux niveaux : un travail sur la communication générale sur le CEJ et un travail sur les pièces justificatives. Il importe avant tout de lutter contre le non-recours et de mieux faire connaître le dispositif grâce à des campagnes de communication régulières et des actions en direction des publics concernés, en simplifiant l'accès au CEJ.

Naouel AMAR

Pour les jeunes étrangers, un membre du COJ a apporté sa contribution en signalant que des pièces étaient exigées alors qu'une autre loi précise qu'il n'est pas nécessaire d'indiquer le numéro d'inscription au répertoire (NIR). Nous l'avons ajoutée tel quel.

Ensuite, une réflexion se pose sur les MNA.

Antoine DULIN

Ceci rejoint la proposition du Conseil départemental du Nord. Les MNA n'ont pas de titre de séjour entre 16 et 18 ans. Tous seront dans des procédures de régularisation plus ou moins longs, avec le plus souvent des récépissés. Y a-t-il des retours sur les difficultés d'accès au CEJ des MNA devenus majeurs ?

Annie-Claire DUFOR – Département du Nord

Cela peut effectivement être le cas, ainsi que le rapportent les MNA mineurs. Dans la mesure où les mineurs sont confiés à l'Aide sociale à l'enfance, ils n'ont pas besoin de titre de séjour. Une fois devenus majeurs, tout dépend des régions. Dans le Nord, nous avons conclu un accord avec la Préfecture pour déposer les titres de séjour dès 17 ans et demi. Cependant, il est nécessaire que le jeune ait séjourné au moins six mois sur le territoire français, qu'il soit scolarisé et qu'il remplisse certaines conditions. Tous les jeunes de 17 ans et demi ne remplissent donc pas ces conditions. De plus, dans certains pays, l'état-civil est très défaillant. En fonction de l'âge et du niveau de langue également, tous les MNA devenus majeurs ne seront pas régularisés à l'atteinte de leur dix-huit ans. Certains ont reçu un ordre de quitter le territoire français (OQTF), ce qui n'empêche pas les départements de les prendre en charge puisque la protection de l'enfance est inconditionnelle et n'exige pas de séjour régulier sur le territoire français.

Emilie QUAIX - DGEFP

La circulaire précise bien que pour les mineurs, il n'est pas demandé de documents attestant de la régularité du séjour.

Pour les majeurs, l'attestation qui remplace les documents de séjour précédemment délivrés par les préfectures s'est heurtée à une difficulté avec l'ASP qui ne reconnaissait pas ce nouvel intitulé de document. Il me semble que le problème est à présent réglé.

Le NIR n'est pas exigé par la circulaire.

Antoine DULIN

Il faudrait vérifier si le sujet est toujours en cours du côté de l'ASP.

Naouel AMAR

Nous avons reçu une demande d'amendement concernant le public en situation de handicap. La problématique est plutôt administrative. La délégation interministérielle de lutte contre la pauvreté, qui indique être souvent interpellée, demande que l'entrée en CEJ des personnes en situation de handicap soit facilitée.

Antoine DULIN

Sur quoi est-elle interpellée ?

Naouel AMAR

La délégation interministérielle indique que les publics en situation de handicap n'accèdent pas au CEJ.

Antoine DULIN

Est-ce une question de documents ou d'accessibilité des opérateurs pour les personnes en situation de handicap ?

Naouel AMAR

Cela n'a pas été précisé.

Sauf erreur de ma part, la RQTH n'est pas exigée pour entrer dans le CEJ. Une des jeunes filles bénéficiaires du CEJ, rencontrée à la mission locale de Paris, nous a dit qu'elle attendait sa RQTH pour accéder à l'emploi, et il ne semblait pas que c'était pour poursuivre l'accompagnement dans le cadre du CEJ.

Antoine DULIN

Je suis intéressé par connaître toutes les remontées concernant les difficultés d'intégration des jeunes en situation de handicap et les enjeux d'inclusion.

La deuxième partie concerne l'enjeu de l'accompagnement et de l'intensité.

J'ai rajouté la dimension de l'accompagnement progressif, notamment dans le dispositif Jeunes en rupture. Si ces jeunes sont accompagnés par la mission locale, doivent-ils suivre l'accompagnement de 15 à 20 heures ? Ce point a-t-il été tranché ?

Emilie QUAIX - DGEFP

Oui cela été tranché. Les 15 heures s'appliquent aussi aux jeunes en rupture. Il est cependant important de préciser que ces 15 heures englobent toute activité susceptible d'aider le jeune dans sa démarche et sa progression vers l'autonomie et l'emploi, et pas uniquement le fait de rester assis sur une chaise pendant des heures. C'est donc une invitation forte, pour les conseillers, à se saisir de toutes les initiatives pouvant aider les jeunes afin de les inscrire au plan d'action. Il n'y a donc pas de restriction d'activité, il faut qu'il y ait quand même un lien avec l'acquisition de l'autonomie et insertion professionnelle ; c'est vraiment très large.

Antoine DULIN

Est-ce applicable aussi bien au CEJ qu'au CEJ -JR ?

Emilie QUAIX - DGEFP

Tout à fait.

Annie-Claire DUFOR – Département du Nord

Selon moi, ce n'est pas du tout cohérent. J'entends bien que toutes les activités, quelle qu'en soit leur nature individuelle ou collective, dirigées ou non, pourraient correspondre au volume de 15 à 20 heures. Pour autant s'agissant du CEJ-JR, ne pourrait-on pas envisager que ce volume d'heures soit atteint progressivement ? Nous considérons en effet que la progressivité est essentielle. Est-il donc envisageable de prévoir qu'en accord avec le conseiller de mission locale, l'accompagnateur CEJ-JR se laisse un délai de plusieurs mois pour mobiliser le jeune à son rythme avant d'atteindre le volume minimum de 15 heures hebdomadaires ? Une telle progressivité serait cohérente avec les objectifs du CEJ-JR dans une logique de construction de parcours.

Antoine DULIN

Selon moi, nous avons bien écrit la proposition ainsi. Je remercie d'ailleurs Madame QUAIX de sa présence, elle applique des directives sur le CEJ, ce n'est pas une prise de position personnelle. Pour notre part, nous proposons dans le rapport un accompagnement progressif dans le cadre de l'évolution du dispositif CEJ.

Emilie QUAIX- DGEFP

Je confirme que les précisions que j'apporte n'ont absolument aucun caractère personnel. Je suis présente pour faire en sorte que le rapport ne soit pas attaqué sur des points réglementaires. J'ajoute en outre que lors de la construction du CEJ-JR, nous nous sommes évidemment interrogés sur l'opportunité de prévoir la durée de 15 heures d'activité pour ces jeunes. La réponse a été affirmative car nous avons considéré que la phase amont de remobilisation, avant l'entrée en CEJ, était aussi destinée à conduire les jeunes à s'engager à suivre 15 heures d'accompagnement. Finalement, nous avons entendu la phase de progressivité comme celle déployée en amont du CEJ par les lauréats de l'appel à projets.

Antoine DULIN

Merci beaucoup pour cette précision, qui rappelle également que l'allocation est mise en place uniquement pendant la phase intensive. C'est sans doute ce point qui nécessitera d'être mieux explicité dans le rapport et les préconisations.

De plus, il faudrait également développer un autre sujet que nous avons peu abordé : il s'agit de l'application CEJ. De ce que j'entends, cet outil est assez fréquemment utilisé par Pôle emploi mais très peu par les missions locales. Selon les derniers chiffres des missions locales, 14 000 jeunes seraient utilisateurs de l'application. Le sujet de l'accompagnement ne peut être découplé de celui du numérique, qui pourrait en outre faire partie de l'évaluation DARES.

Naouel AMAR

C'est bien noté.

Concernant la partie sur l'accompagnement, il était fait référence, au départ, au « sas d'entrée », mais cette notion a été refusée par un certain nombre d'acteurs. Nous avons donc développé un argumentaire sur l'accompagnement global et progressif. Toutefois, nous devons expliquer le lien entre la phase amont avec le CEJ-JR, qui s'apparente à un « sas d'entrée », et la phase suivante dans laquelle le jeune bascule en CEJ classique. L'accompagnement conjoint semble absent. Ce n'est pas encore très clair.

Par ailleurs, je n'ai pas intégré la demande d'amendement de l'Afpa, qui proposait une expérimentation pour les jeunes mineurs, en les faisant entrer systématiquement dans le dispositif « la Promo 16-18 ». Nous pouvons donc l'intégrer, sauf contordre de votre part.

Antoine DULIN

De ce que je comprends, il est demandé que la promo 16-18, quand elle existe dans les territoires, soit utilisée dans le cadre de la remobilisation des jeunes mineurs. Oui, on peut intégrer cette idée.

Pour revenir sur l'ambiguïté entre CEJ-JR et CEJ classique. Il ne faut pas se dire qu'il y a un CEJ classique et un CEJ JR. En réalité, l'accompagnement de remobilisation en amont dispensé par les associations dans le cadre du CEJ JR, durera plus ou moins longtemps, avant que les jeunes ne rejoignent le CEJ mission locale. Ensuite, les associations continueront, en lien avec les missions locales, à accompagner ces jeunes et à mesurer la dynamique.

Le risque qui peut se produire est que, sur certains territoires, les missions locales organisent rapidement avec les associations le fait que le parcours de remobilisation intègre les 15-20 heures, ce qui permettra aux jeunes de bénéficier du CEJ assez rapidement ; et sur d'autres territoires, où la relation peut être plus difficile entre associations et missions locales, il peut y avoir un « sas de remobilisation » qui ne permet pas aux jeunes d'entrer dans une dynamique et qui peut entraîner des risques de rupture de l'accompagnement, d'où notre volonté de nous inscrire dans la dimension progressive.

En réalité, le sas était une mauvaise expression. Il s'agit plutôt d'une étape de remobilisation pour mettre en place, sur le territoire, le CEJ-JR. Nous analyserons alors dans un second temps si une dynamique d'accompagnement progressif est instituée ou si le jeune en rupture est immédiatement intégré dans le dispositif CEJ.

Annie-Claire DUFOUR – Département du Nord

Il faudrait éviter que le jeune soit ballotté d'une association à la mission locale, et qu'il change de conseiller régulièrement. Il est donc important d'organiser la fluidité du parcours pour éviter toute complication.

Antoine DULIN

Il faudra donc bien poser ces questions pour éviter les ruptures dont vous parlez et les risques de décrochage. Il s'agira d'un sujet local, d'où la nécessité de travailler sur l'aspect consortium et l'organisation territoriale.

Naouel AMAR

Nous avons bien souligné l'idée de ne pas provoquer de changement de référent. D'ailleurs, à la mission locale de Paris, une jeune fille a soulevé cette problématique pour l'avoir elle-même rencontrée. Nous avons donc pris note que le changement de référent était vecteur de malaise potentiel pour les jeunes.

Antoine DULIN

Nous avons bien noté vos préoccupations Madame Dufour, tant sur les difficultés d'un changement de référent que sur la possibilité de permettre aux jeunes de bénéficier de l'allocation en amont. C'est la raison pour laquelle nous citons les expériences menées par des collectivités, à l'instar du revenu de solidarité Jeunes mis en place par la métropole de Lyon, et qui servira d'allocation le temps d'entrer dans le CEJ. Nous prendrons le temps de travailler sur ces sujets dans les mois à venir pour les intégrer dans le prochain rapport.

Naouel AMAR

Nous proposons ensuite de « *réévaluer le volume horaire selon la situation socioéconomique et géographique du jeune afin de limiter les ruptures de parcours.* » Le paragraphe explicatif évoque un lissage mensuel des activités. Nous avons intégré vos amendements.

Sur l'allocation, nous saluons la prise en compte de notre préconisation de décembre 2021, à savoir l'indexation du montant de l'allocation CEJ sur le RSA. Toutefois, la somme

de 520 euros ne permet pas de vivre décemment, notamment à Paris, où le niveau de loyer est plus important, ce qu'ont bien souligné les jeunes lors du temps d'échange à la mission locale de Paris.

Nous avons changé l'ordre des paragraphes en commençant par une demande d'augmentation de l'allocation CEJ. Il est ensuite demandé de faciliter l'accès à l'allocation pour l'ensemble des jeunes bénéficiaires et de tendre vers une défamiliarisation de l'aide. Un amendement propose d'expérimenter sur trois territoires la défamiliarisation de l'allocation CEJ ainsi que les autres aides (en collaboration avec la CAF, le rectorat, les collectivités, etc.) et par l'intermédiaire d'une évaluation.

Antoine DULIN

Le sujet de la défamiliarisation se pose pour le CEJ car le dossier demande de fournir des déclarations d'imposition et de communiquer les revenus des familles. Il est donc proposé de procéder à une expérimentation sur les territoires pour travailler les liens avec les CAF plutôt que le demander de manière générale.

Je reviens en outre sur la demande de lissage mensuel exprimée par le Département du Nord, et qui est un sujet différent de celui de l'accompagnement progressif des 15 à 20H même si ces deux sujets peuvent se percuter mutuellement. A terme, l'enjeu est que le CEJ et le CEJ « Jeunes en Rupture » ne fasse qu'un.

Emilie QUAIX - DGEFP

La proposition de lissage mensuel a été remontée au cabinet, qui préfère rester sur un rythme hebdomadaire. Nous préférons en effet éviter les effets d'accordéon qui seraient susceptibles de provoquer des ruptures pour le jeune : qu'il soit très occupé pendant une semaine puis plus du tout au cours des deux semaines suivantes, et de nouveau très actif à la fin du mois. Nous estimons ces ruptures peu satisfaisantes pour le jeune.

Antoine DULIN

Merci pour ces explications précises.

Naouel AMAR

Les représentants du réseau Ecole de la deuxième chance sont-ils présents ? Nous souhaiterions savoir s'il existe une différenciation de l'allocation entre les mineurs et les majeurs.

Antoine DULIN

Sébastien KISS nous indique dans le chat qu'il existe une différence entre mineurs et majeurs car le dispositif est basé sur la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle. A l'Epide il n'y a pas cette dynamique là, mais à l'E2C oui car basé sur les revenus des stagiaires.

Naouel AMAR

Nous allons donc procéder à la correction.

Ensuite, nous avons reçu un amendement visant à sensibiliser le Trésor Public pour réduire les délais d'obtention des documents. Il y a eu beaucoup de débats à ce sujet. Nous proposons plutôt de mettre en place un système de coffre-fort numérique en collaboration avec les services du Trésor Public, peut-être via France Connect. J'ai reçu le témoignage d'une personne qui se plaignait d'avoir à fournir des documents à de multiples interlocuteurs pour la bourse, les APL, l'assurance maladie, l'intégration d'un stage, le passage du permis, etc. Il serait opportun de simplifier les démarches à accomplir par ces jeunes, qui se trouvent très démunis lorsqu'une multiplicité de pièces leur est demandée. Cette proposition vous convient-elle ?

Antoine DULIN

Il n'y a pas de remarques à ce sujet. Je m'interroge sur le lien que nous pouvons établir avec la simplification à la source, qu'a appelée de ses vœux le ministre Jean-Christophe Combe. En parallèle du chantier ouvert sur le RSA, la réflexion pourrait concerner le CEJ pour éviter des doubles demandes.

Naouel AMAR

Sur le point concernant la régularité des versements de l'allocation à l'ensemble des jeunes bénéficiaires, il convient de saluer le travail effectué par l'ASP qui a tenté d'assurer des versements plus réguliers et plus fréquents que du temps de la garantie Jeunes. L'UNML nous a d'ailleurs précisé que les difficultés étaient plutôt dues aux systèmes d'information. Trois idées émergent :

- le système de régie unique pour centraliser les allocations ;
- une gestion directe par les missions locales qui assurent le versement de certaines aides des départements ;
- un versement par les CAF, comme dit dans l'avis de décembre 2021.

Par conséquent pour assurer la régularité du versement de l'allocation, nous pourrions choisir collectivement l'un de ces scénarios, ou proposer les trois scénarios.

Antoine DULIN

Je ne suis pas sûr qu'il faille en choisir un collectivement. Je propose de laisser les trois propositions car les avis sont très partagés en fonction des membres du COJ.

Naouel AMAR

Oui tout à fait.

Enfin sur le dernier point relatif au principe de cumul des ressources, nous n'avons pas reçu de commentaires ou amendements.

Il semble par ailleurs difficile de trouver des exemples, comme tu le souhaitais Antoine.

Antoine DULIN

Je trouve en effet qu'il serait plus concret de fournir des exemples de jeunes en situation d'insertion, pour rendre plus concret les problématiques « administratives ». Peut-être, faut-il voir cela avec Alice de la FAS.

Naouel AMAR

Ensuite, nous nous sommes interrogés sur l'opportunité de maintenir la proposition 23 et les stratégies vis-à-vis des demandeurs d'emploi pour évaluer les effets de baisse de cotisations.

Antoine DULIN

On peut laisser cette proposition

Naouel AMAR

Sur les conditions de solvabilisation des publics vulnérables, à commencer par les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance, j'ai reçu une proposition d'amendement, que nous actons.

Concernant les jeunes sortant de détention, devons-nous maintenir la proposition de CEJ à l'issue de l'accompagnement mené par les personnels de la Justice ou faisons-nous cette proposition dès le départ ? Nous contacterons les représentants du ministère de la Justice, qui ne semblent pas être présents aujourd'hui.

Antoine DULIN

Il faudrait également interroger la DGEFP relativement aux mesures prises pour les jeunes sortant de détention.

A noter également la proposition du Département du Nord qui est pertinente. Il s'agit de ne pas parler des « contrats jeunes majeurs », qui n'existent pas mais de l'accueil provisoire jeunes majeurs, qui est prévu par la loi.

Naouel AMAR

Sur les publics de jeunes bénéficiaires du RSA en situation de parent isolé, il y avait une question. Je crois qu'on a parmi nous la DGCS mais on souhaitait avoir le nombre de jeunes bénéficiaires RSA concernés par des situations de famille monoparentales

Antoine DULIN

J'ai connaissance du chiffre de 130 000 jeunes concernés mais est-ce toujours le cas aujourd'hui ? La question ne concerne pas les jeunes bénéficiaires du RSA en situation de parent isolé, mais en situation de parent.

La DGCS a-t-elle un avis ?

Naouel AMAR

Les derniers chiffres dont nous disposons datent de 2018.

Laurine BRICARD – DGCS

Je demanderai à mes collègues du bureau des minima sociaux de fournir les chiffres.

Naouel AMAR

Sur le parcours d'insertion dans sa globalité, qui est une grosse partie, sont compris l'accès à un logement durable et le bénéfice d'une complémentaire santé solidaire. Les amendements ont été intégrés.

Antoine DULIN

Ceci concerne tout le sujet de l'hébergement et du logement. La DIHAL est présente et nous a indiqué que des postes SIAO étaient déjà créés. Il serait intéressant de refaire un point sur ce sujet.

Moufid RIMIKI – DIHAL

Sur la partie logement, des crédits ont été répartis entre les régions qui ont ensuite procédé à leur répartition entre les départements, pour être au plus près des besoins. La dotation porte sur 68 ETP répartis sur l'ensemble des régions et ensuite, des départements.

Nous avons communiqué une fiche de poste concernant ces référents et leurs différentes missions. Il est notamment attendu des référents qu'ils identifient des solutions concrètes pour les jeunes et soient en capacité d'assurer la sécurisation de leur parcours. La deuxième mission consiste à mobiliser et animer le réseau d'acteurs pour créer et renforcer les liens et la dynamique partenariale. Je sais que les SIAO sont en cours de recrutement dans les régions.

Antoine DULIN

Combien de postes ont-ils été recrutés ?

Moufid RIMIKI – DIHAL

Je n'ai pas l'information. Nous suivrons les recrutements effectifs et les recrutements en cours.

Antoine DULIN

Vous serait-il possible d'avoir l'information d'ici 10 jours ?

Moufid RIMIKI – DIHAL

Nous pouvons essayer de l'obtenir auprès des régions.

Violaine PINEL - UNHAJ

S'agit-il de postes destinés à l'ensemble des jeunes et en priorité pour les jeunes bénéficiant du CEJ ?

Moufid RIMIKI – DIHAL

Oui dans la mesure du possible on s'adresse à tous les jeunes, mais c'est en priorité pour les jeunes en CEJ. Nous vous ferons un retour très précis dès que possible. La proposition doit donc être modifiée en conséquence.

Romain LECLERC - UNHAJ

Nous souhaiterions aussi une évaluation des freins au logement pour ces jeunes passant par le SIAO.

Antoine DULIN

C'est donc plutôt dans la partie Evaluation, pour déterminer comment s'appuyer sur le nouveau réseau des référents jeunes en SIAO pour avoir une analyse fine sur l'accès au logement.

Moufid RIMIKI – DIHAL

Je n'ai pas d'objection. Si nous pouvons aider à identifier les freins pour mieux les lever, l'objectif est intéressant.

Par ailleurs, vous avez mentionné en début de réunion les crédits accompagnement qui ne servent pas aujourd'hui à créer des places d'hébergement. En effet, 10 millions d'euros ont été répartis entre les régions pour les appels à projets régionaux. Il s'agit de renforcer la réactivité de la mise en place des accompagnements au logement, mais pas de créer des places d'hébergement. Pour autant, nous avons adopté une certaine souplesse et ouverture dans l'utilisation de ces crédits, notamment pour la sécurisation des bailleurs et la prise en charge partielle des différentiels de loyer ou le renforcement de l'aide à la gestion locative sociale.

Ces mesures qui ne créent pas d'offre d'hébergement ou de logement, permettent néanmoins de lever un certain nombre de freins pour accéder à une offre existante.

Antoine DULIN

Ceci précise effectivement le sujet. Cependant dans la mesure où le montant du CEJ ne permet pas l'accès au logement, nous rencontrons toujours une difficulté dans les zones les plus tendues, d'où la proposition d'adosser un forfait logement au CEJ.

Moufid RIMIKI – DIHAL

Effectivement, cette allocation est ce qu'elle est. Il existe aussi une possibilité, dans le cadre des appels à projets, de prévoir une prise en charge partielle des différentiels de loyer.

Antoine DULIN

Je serais intéressé de disposer d'ici demain des retours écrits de la DIHAL.

Naouel AMAR

Nous avons ensuite reçu une série d'amendements. Je n'ai pas de commentaires particuliers, sans doute sur la proposition Visale

Antoine DULIN

J'ai besoin de précisions et d'exemples sur la proposition Visale pour rendre compréhensible notre préconisation. En effet, sans connaissance du dispositif il n'est pas possible de comprendre pourquoi il ne fonctionne pas.

Romain LECLERC - UNHAJ

Nous avons retravaillé cette proposition ce matin. Il existe deux types de garantie Visale, l'une forfaitaire et l'autre destinée aux étudiants et apprentis. Il n'existe pas de plafond ni de taux d'effort pour ces derniers alors que pour les jeunes travailleurs, le taux d'effort maximum est de 50%. Telle est donc la limite de la garantie Visale. Nous souhaitons donc un amendement spécifique à ce sujet, mais devons encore le travailler.

Tommy VEYRAT - UNCLLAJ

Tu as bien exposé la dichotomie de la Visale. Il existe deux systèmes au sein du même dispositif. Je pense qu'il faut agir maintenant car Action Logement et l'Etat sont en cours de renégociation de la convention quinquennale qui les lie, et dont fait partie la garantie Visale. Donc la fenêtre de tir est maintenant si on veut faire évoluer le dispositif. De plus, le taux d'effort maximum est calculé avant APL, de sorte qu'il est concrètement impossible d'accéder au logement avec des revenus de 500 euros. Visale étant aujourd'hui inutile pour les jeunes en CEJ, la nécessité de la passer en mode forfaitaire selon le territoire s'impose.

Antoine DULIN

Merci à vous deux. Je souhaite que vous nous puissiez préciser les évolutions à demander avec des exemples.

Tommy VEYRAT - UNCLLAJ

Sur la proposition n°31, nous n'avons pas eu le temps de nous concerter avec Romain. Nous souhaitons proposer une amélioration car en l'état, je ne suis pas en mesure de comprendre le dispositif dont il s'agit. Nous essayons de faire une proposition pour demain.

Naouel AMAR

Sur la santé, nous avons rajouté l'automatisation de l'accès à la complémentaire santé solidaire. Nous supprimons notamment l'exigence d'un an de domiciliation pour les jeunes bénéficiaires du CEJ.

Antoine DULIN

Il convient également d'ajouter que l'accès est ouvert aux bénéficiaires du RSA.

Naouel AMAR

Sur la durée de contrat, nous avons une proposition concernant l'évaluation.

Antoine DULIN

Il convient surtout de préciser ce qu'on attend dans l'évaluation de l'accès à l'emploi durable et des risques de rupture.

Naouel AMAR

Nous allons compléter.

Sur la proposition 35, nous n'avons pas bien compris les raisons de passer à trois expérimentations territoriales.

Antoine DULIN

Il s'agissait de pouvoir effectuer des comparaisons.

Naouel AMAR

La troisième partie porte sur la gouvernance, avec peu d'amendements.

Nous prévoyons un atelier sur la gouvernance après la remise du rapport. Je n'ai pas reçu d'amendements, hormis ceux relatifs à la coopération entre les opérateurs du CEJ. Antoine nous demande des illustrations sur les problématiques financières rencontrées par les opérateurs, mais nous sommes démunis car nous n'en avons rien reçu sur ce sujet.

Antoine DULIN

Sur la gouvernance territoriale, je fais un dernier appel à la DGEFP et aux acteurs territoriaux de fournir un ou deux exemples de coopération territoriale qui a bien fonctionné. Je n'ai pas grand-chose de mon côté pour la métropole de Lyon.

Naouel AMAR

La CNAPE nous a demandé d'intégrer l'accord-cadre signé sur les coopérations en 2020. Sauf erreur de ma part, cet accord-cadre ne concerne pas les jeunes bénéficiaires du CEJ.

Antoine DULIN

Non mais il concerne les jeunes des missions locales.

Naouel AMAR

Faut-il en conséquence le citer ?

Antoine DULIN

Nous pouvons toujours l'évoquer, mais cela ne sera pas très parlant. C'est pourquoi je réitère l'importance de disposer d'exemples de gouvernances qui fonctionnent afin de pouvoir de les mettre en valeur.

Naouel AMAR

La gouvernance sera surtout évoquée dans le prochain rapport sur le CEJ.

Annie-Claire DUFOUR – Département du Nord

Il est écrit dans le rapport que la LOLF oblige à comptabiliser chaque heure de chaque jeune, chaque semaine.

Naouel AMAR

La rédaction est peut-être maladroite. Il s'agit de justifier les activités.

Annie-Claire DUFOUR – Département du Nord

Justement, le rapport précise que cette comptabilisation de chaque activité était très lourde. Mon association locale des missions régionales m'a indiqué que le conseiller CEJ devait prouver que le jeune avait suivi 15 heures par semaine, et ce même si les activités étaient portées par des partenaires. Serait-il possible d'avoir un éclairage sur ce point ? L'impact sur le quotidien des conseillers est très important. Il convient de préciser les mesures réellement nécessaires ou non, telles que posées par la LOLF

Naouel AMAR

Nous avons rappelé que dans le contexte des pratiques associatives, la LOLF imposait cette dimension de pilotage des politiques publiques, mais on ne dit pas que cette loi impose le reporting dans le cadre du CEJ. On a sans doute fait un passage trop rapide entre la LOLF et les activités à justifier dans le cadre du CEJ. On dit bien que les activités trop nombreuses impliquent un travail titanesque de reporting. Nous suggérons donc qu'une réflexion se mette en place sur la partie reporting.

Annie-Claire DUFOUR – Département du Nord

Il y a une vraie réflexion à mener sur l'utilité du reporting. Pour la garantie Jeunes, la charge administrative complexifiait le travail du conseiller et les relations avec les jeunes. L'aspect pédagogique du reporting apparaît discutable dans la mesure où les conseillers disposent d'une liberté pédagogique. Il leur appartient donc d'évaluer si la comptabilisation heure par heure est effectivement un levier pédagogique.

Antoine DULIN

Nous n'allons pas entrer maintenant dans ce débat, qui pose les questions d'évolution du CEJ sur les 15 à 20 heures. Je rappelle que le but du rapport est de faire évoluer le CEJ à petits pas sur un certain nombre de sujets, et d'ouvrir des perspectives, ce qui ne satisfera pas tout le monde. Nous devons évidemment trouver les articulations pour ne pas être dans une logique de reporting. N'hésitez pas à nous transmettre une proposition d'ici demain soir.

Annie-Claire DUFOUR – Département du Nord

Je ne travaille pas en mission locale donc je ne connais pas les outils. En revanche, je connais les indicateurs LOLF, que j'ai gérés quand je travaillais à la DJEPVA. Nous devons réfléchir à un allègement du reporting en lui conférant du sens. Il serait contre-productif d'écrire, à l'intention des conseillers, que le reporting n'est pas lourd et qu'ils n'en ont pas saisi les finalités.

Antoine DULIN

Ce n'est absolument pas ce que nous avons écrit. Nous allons donc revoir la rédaction si vous estimez qu'elle porte à confusion.



Conclusion

Antoine DULIN

Je rappelle le calendrier. D'ici demain soir, nous attendons les dernières contributions. Nous attendons également les actualisations de chiffres de la DGEFP et de la DIHAL. D'ici une quinzaine de jours, nous vous proposerons une nouvelle mouture du texte, que nous validerons par vote électronique.

Nous reviendrons vers vous pour la suite des groupes de travail.

Merci à tous pour votre participation et vos contributions multiples. A bientôt. N'hésitez pas à nous écrire. Merci aussi pour vos premiers mots pour la qualité du rapport et pour vos encouragements.

La séance est levée à 16 heures 35.

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél. : 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com

